



ASSOCIATION DE FOOTBALL  
EN SALLE DE

## **Remise de Match**

Un manque de coordination avec l'AFSB a provoqué ces jours derniers un peu de confusion au niveau des réservations, tant du côté du centre Sportif que de l'AFSB.

Il nous semble donc utile de rappeler la procédure en cas de remise de match par un club du championnat de l'AFSB.

1. Le club qui demande la remise d'un match se renseigne au Centre Sportif sur les dates disponibles pour jouer ce match ultérieurement.
2. Ce club informe l'AFSB de son intention et lui propose la nouvelle date, en accord avec son adversaire bien sûr.  
(Il existe un formulaire type à cet effet)
3. L'AFSB contacte le directeur du centre sportif afin :
  - d'annuler la réservation initiale ;
  - de confirmer la nouvelle date.
4. L'AFSB informe les clubs concernés et désigne un arbitre.

En aucun cas, un club ne peut annuler ou prendre une réservation au nom de l'AFSB.

Le seul interlocuteur du Centre Sportif est l' AFSB.